



Association de soutien
du groupe scout de
Covatannaz-Prilly

Prilly, le 22 mai 2019



Chers parents, chers scouts, chers anciens,

C'est avec plaisir que nous vous invitons à rejoindre la maison des scouts pour un moment convivial et festif qui s'articulera autour du programme ci-dessous.

Samedi 22 juin 2019, Maison des scouts, Prilly

-
- 10h00 Début de séance pour les éclaireurs/éclaireuses, picos et chefs/cheftaines.
-
- 12h00 Rendez-vous pour les louveteaux/louvettes, parents et anciens.
Apéritif.**
-
- 12h30 Tous: repas. Grillades et boissons offertes, salades et desserts apportés par les participants. **Apportez vos couverts à pique-nique !**
-
- 14h00 Parents et anciens: assemblée générale | Scouts : séance
-
- 15h00 Activité parents-enfants: fabrication de drapeaux pour le camp d'été et jeux divers.
-
- 16h00 Goûter et fin de séance.



Pour faciliter l'organisation, nous vous prions de vous inscrire au moyen du lien ci-dessous:

[Formulaire d'inscription](#)

L'ordre du jour et les indications pratiques concernant l'assemblée générale figurent à la page suivante.

Les anciens sont priés de s'acquitter de la cotisation annuelle de 30.- par personne au moyen du bulletin de versement annexé. Les cotisations pour les actifs sont prélevées directement sur les cotisations du groupe qui parviendront par courrier séparé.

BPMG (Bonne Poignée de Main Gauche)

Pour l'Association :


Alexandre Wahli
Président

Pour le Groupe :

Lucie Steiner
Cheftaine de Groupe



Association de soutien
du groupe scout de
Covatannaz-Prilly

Prilly, le 22 mai 2019

Convocation à l'assemblée générale – samedi 22 juin 2019

Ordre du jour :

1. PV de la dernière assemblée
2. Rapport du président
3. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes
4. Acceptation des comptes et décharge au comité
5. Rapport de l'intendant
6. Rapport du responsable USP
7. Élections au comité et élection des vérificateurs
8. Modification des statuts: changement de la date de clôture des comptes (actuellement: 31 mars ; proposé: 31 décembre)
9. Divers et propositions individuelles

Les statuts de l'association ainsi que le PV de la dernière assemblée générale sont accessibles sur le site du [Groupe de Covatannaz](#).

Proposition de modification des statuts

L'article 13 est modifié comme suit :

Art. 13 L'assemblée générale est convoquée par le comité au moins une fois par an, dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice (clôture fixée au **31 décembre**), et, en outre, aussi souvent que cela est nécessaire.

L'article 26 est modifié comme suit :

Art. 26 L'exercice comptable se termine le **31 décembre** de chaque année.